



Le 29 octobre 2013

Madame Leona Aglukkaq
Ministre de l'Environnement du Canada

Objet : Solutions écologiques aux inondations dans la vallée de la rivière Richelieu et du lac Champlain

Madame la ministre,

Le Mouvement écologique du Haut-Richelieu (MEHR) souhaite commenter les recommandations de la Commission mixte internationale concernant les inondations de 2011 dans la vallée de la rivière Richelieu et du lac Champlain. En 2012, la Commission avait mis sur pied un groupe d'experts, des deux côtés de la frontière, pour étudier les causes et les solutions aux inondations. Le Groupe de travail a tenu plusieurs consultations publiques, auxquelles le MEHR a pris part, pour recommander de privilégier une meilleure gestion de la plaine inondable ainsi que des solutions structurelles mineures.

En dépit de ces recommandations, le Groupe de travail et la Commission suggèrent de mener également l'étude sur les solutions structurelles majeures, notamment l'ouvrage régulateur et le dragage du lit de la rivière. Nous sommes étonnés par cette suggestion car il ne s'agit pas de l'avis manifesté par la plupart des intervenants durant les consultations publiques. Outre le coût prohibitif de ces ouvrages, on n'a pas démontré qu'il s'agit d'une option efficace à long terme dans les régions assujetties à la régulation des eaux. Par ailleurs, un ouvrage régulateur ou le dragage aurait des impacts inacceptables sur le régime hydrique et les écosystèmes.

Le Mouvement écologique vous propose de suivre la voie du développement durable en retenant les deux recommandations principales de la Commission, c'est-à-dire une meilleure gestion de l'occupation humaine de la plaine inondable ainsi que des solutions structurelles mineures. D'une part, il s'agit de solutions misant sur la prévention et sur l'adaptation selon l'ampleur des crues. D'autre part, ce sont des options peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre. Nous pensons, par exemple, à l'installation de ponceaux sous les routes et l'utilisation de terres agricoles comme bassins de rétention temporaires.

Au lieu d'étudier la construction de structures coûteuses, le Mouvement écologique vous invite à consacrer ces fonds à la protection et à la restauration des milieux naturels en bordure de la rivière Richelieu. La restauration des milieux humides de la vallée du Richelieu permettrait ainsi d'atténuer les crues grâce à leur capacité d'absorption.

Veuillez accepter, Madame la Ministre, nos meilleures salutations.

Le président,



Marc Jetten

- cc. M. Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec
Mme Lana Pollack, présidente, Commission mixte internationale,
section américaine
M. Joseph Comuzzi, président, Commission mixte internationale,
section canadienne
M. Richard Nadeau, Directeur général, Région du Québec, Pêches
et Océans Canada
M. Tarik Brahmi, député fédéral de Saint-Jean
M. Dave Turcotte, député provincial de Saint-Jean
Mme Marie Bouillé, députée provinciale d'Iberville
M. Stéphane Billette, député provincial de Huntington
M. Marcel Comiré, coordonnateur, organisme de bassin versant
COVABAR